

30 mai 2006

06.357

Question du groupe radical**Formation: qu'a-t-on appris depuis la nouvelle loi?**

Au 1^{er} janvier 2004, la loi fédérale sur la formation professionnelle entrain en vigueur, et sous l'impulsion de notre motion radicale, nous avons été le premier canton à adapter notre loi cantonale sur la formation professionnelle, aux nouvelles exigences, normes et besoins pour maintenir notre savoir-faire à un niveau optimal.

Dans le cadre de cette réforme de la formation, un élément majeur est le remplacement de l'attestation fédérale de formation élémentaire par une attestation de formation initiale en 2 ans, ainsi que la validation des acquis.

Près de 18 mois après l'entrée en vigueur de notre loi cantonale, qu'en est-il de l'attestation fédérale de formation en 2 ans?

Y a-t-il eu beaucoup de démarches et si oui dans quel secteur économique?

Y a-t-il eu également beaucoup de démarches pour valider les acquis et là également nous aimerions savoir dans quel secteur économique?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses à ces deux questions, ainsi que de nous informer sur les intentions et les programmes à initialiser pour renforcer la formation, le soutien et l'accompagnement à une partie de la population qui n'a pas pu ou n'a pas eu la chance de faire une formation complète, tel qu'un apprentissage, mais qui mérite toute notre considération et notre appui dans sa démarche d'acquisition de savoir et de savoir-faire.

Signataires: Y. Morel et J.-B. Wälti.